

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_64

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES

Date de la convocation : Mercredi 13 mars 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 5 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 1 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Nathalie HENNER, (Saint-Laurent-du-Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz)</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET,</p>
---	---

En application des articles 1636 B sexies et septies, 1639 A, du Code Général des Impôts, il convient de voter le taux des quatre taxes.

La commission finances propose de maintenir les taux d'impôts 2023 : TH, FB, FNB et la CFE.

D'où la proposition de vote des taux suivants :

Libellé	Taux 2023	Taux proposés Pour 2024 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3%	3%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5.89%	5.89%
Cotisation foncière des entreprises	27.14%	27.14%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2.44%	2.44%

➤ **Le conseil communautaire, après avoir voté :**

- **VALIDE** individuellement les taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties et de Cotisation Foncière des Entreprises à l'**UNANIMITÉ**
- **VALIDE** le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à la **MAJORITÉ : 32 POUR et 1 ABSTENTION**

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 3 avril 2024

La Présidente,
Anne LENFANT.

